



HAL
open science

La maîtrise des données, un enjeu majeur pour les associations naturalistes à l'heure de la gouvernance de la biodiversité

Agnès Fortier, Pierre AlphanDéry

► To cite this version:

Agnès Fortier, Pierre AlphanDéry. La maîtrise des données, un enjeu majeur pour les associations naturalistes à l'heure de la gouvernance de la biodiversité. *Revue française d'administration publique*, 2017, 163 (3), pp.587-598. 10.3917/rfap.163.0587 . hal-02617568

HAL Id: hal-02617568

<https://hal.inrae.fr/hal-02617568v1>

Submitted on 5 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La maîtrise des données, un enjeu majeur pour les associations naturalistes à l'heure de la gouvernance de la biodiversité

Agnès Fortier, INRA/SAE2/Sadapt

Pierre Alphanféry, INRA/SAE2/Sadapt

Résumé

Cet article analyse la transformation des rapports entre les associations naturalistes et l'Etat dans le contexte de la gouvernance globale de la biodiversité. L'adoption de cette dernière comme norme d'action à l'échelle internationale conduit à un processus de rationalisation des données produites par les associations. Nous montrons que la production des données au sein du monde associatif s'appuie sur des considérations scientifiques tout en étant « encadrée » dans le contexte local et marqué par divers types d'attachements. Nous analysons les formes de résistances associatives à la normalisation et à l'ouverture des données publiques comme l'incarnation de la force du « lien associatif » et l'importance du rôle politique local joué par les associations.

Mots clés : biodiversité, gouvernance, associations, normalisation, données naturalistes

Introduction

À l'heure où les *data* occupent une place centrale dans le gouvernement de la biodiversité, cet article vise à rendre compte des changements qui affectent en profondeur le fonctionnement des associations productrices de données, notamment dans leur rapport à l'État. Précisons d'emblée que les associations dont il est question ici sont issues des mouvements sociaux de défense de l'environnement des années 1970 et ont une assise territoriale (locale, régionale). À ce titre, elles ont joué un rôle déterminant dans la connaissance du patrimoine naturel à travers la mise en place de réseaux d'amateurs bénévoles, principalement dans le domaine de la botanique, de l'entomologie et de l'ornithologie. Depuis les années 1990, ces associations se trouvent confrontées à des changements politiques à travers l'adoption de la biodiversité comme norme d'action à l'échelle internationale (Larrère et Larrère, 2015, Pinton *et al.* 2007) ainsi qu'à la mobilisation de dispositifs et d'instruments d'action publique (Lascoumes et Le Galès, 2004) en lien avec la collecte, le traitement de données et la mise en place de systèmes d'information. Il s'agit, comme le suggèrait, la ministre de l'écologie et du développement durable, Nelly Olin, en 2007, à propos de la mise en place du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), de passer d'« une culture de moyens à une culture de l'évaluation et du résultat »¹. Le SINP devrait ainsi faciliter la mise à disposition « d'éléments

¹ Extrait du discours de clôture du Congrès français sur la nature prononcé le 12 janvier. Déclaration de Mme Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable discours.vie-publique.fr/notices/073000417.html

de plus en plus complets, fiables et partagés, régulièrement mis à jour, sur l'état de la biodiversité en France et rendre publiques les évolutions observées. Il permettra à chacun de s'emparer des résultats et des questions qu'ils posent. Il servira à l'évaluation au niveau européen de nos politiques de la nature »². Les notions de transparence, de responsabilité, d'efficacité, qui constituent les fondements des politiques néolibérales sont des dimensions majeures de ce dispositif et cadrent avec la mise en place d'outils à une échelle plus large donnant à tout citoyen le droit d'accéder à l'information, de participer aux décisions et d'exercer un recours en matière de justice environnementale comme le prévoit la convention d'Aarhus (1998). C'est dans ce contexte, et en prenant appui sur l'activité de production des données naturalistes, que nous analyserons l'évolution de la dynamique associative dans son rapport à la science et à l'État. Nous mettrons en évidence le rôle déterminant de l'expertise qui accompagne le processus de rationalisation des connaissances, les réticences suscitées par l'ouverture des données publiques (*open data*). Enfin, nous nous interrogerons sur le rôle politique et le devenir des associations dans ce nouveau contexte. Seront-elles au service de l'État en tant que simples fournisseurs de données ou absorbées par ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui les sciences participatives³ ? Vont-elles s'inscrire davantage dans le marché en se transformant en bureaux d'études ? Enfin, seront-elles en capacité de maintenir un rôle de *vigie* ou de lanceur d'alerte à l'échelle de leur territoire d'action ? L'approche socio-anthropologique mobilisée s'appuie sur la mise en œuvre du dispositif SINP en montrant comment il s'insère dans la dynamique globale de conservation de la biodiversité et interfère avec le processus de fabrication des données au sein des associations naturalistes locales. Les matériaux sont issus d'entretiens semi-directifs⁴, d'observations participatives, de textes administratifs mais aussi des acquis de la littérature scientifique française et internationale. Dans une première partie, nous évoquons le contexte dans lequel se situe notre analyse en montrant comment la gouvernance globale de la biodiversité fondée largement sur les *Big data* et les infrastructures communicationnelles induit des transformations politiques, technologiques et cognitives qui affectent de manière significative les associations productrices de données. La deuxième partie procède d'une mise en perspective historique et rend compte de la manière dont le SINP reconfigure les données produites au niveau local et contribue ainsi à modifier en profondeur la conception que s'en font les associations. Enfin, dans une troisième partie nous examinerons les phénomènes de résistance qui s'expriment à l'égard du processus de normalisation et d'ouverture des données et le travail politique effectué par le monde associatif pour en limiter la portée.

La production et le traitement des données au service de la gouvernance de la biodiversité

L'avènement du concept de biodiversité au cours des années 1980 induit des changements profonds dans la manière dont se constituent les savoirs et les politiques en faveur de la nature qui vont affecter de manière significative les associations naturalistes en tant qu'elles sont un maillon essentiel dans la production des connaissances. La Stratégie Mondiale de la Conservation publiée en 1992, l'année de la conférence de Rio, affirme que désormais la conservation de la diversité biologique ne saurait se limiter à la protection des espèces remarquables dans des réserves naturelles mais inclut également la sauvegarde des grands écosystèmes de la planète. Ce changement de perspective est lié aux menaces que les activités

² Ibidem.

³ Ce terme désigne toute pratique scientifique associant des non-professionnels.

⁴ Une quarantaine d'entretiens ont été réalisés, de 2006 à 2008 d'une part et de 2012 à 2014 d'autre part, auprès de divers acteurs du monde associatif et de responsables nationaux et locaux (en régions Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté, Poitou-Charentes) impliqués à différentes étapes dans le processus de mise en œuvre du SINP.

humaines font courir à de nombreuses espèces et plus largement à l'ensemble des composantes de la vie (eau, air, climat, etc.) du fait des activités humaines. La prise en compte des besoins des générations futures implique dès lors de gérer ces ressources au nom du développement durable. Elle s'accompagne de deux transformations majeures : d'une part la conservation du vivant devient un problème politique planétaire impliquant la mondialisation de l'action. D'autre part, l'idée d'une nature dotée d'une valeur intrinsèque (Larrère et Larrère, 2015) s'estompe au profit des notions de « richesses », de « ressources naturelles » et inscrit désormais la nature dans le registre du marché (Blandin, 2013).

Ces changements qui sont à mettre en relation avec les politiques d'inspirations néolibérales renvoient à un déclin relatif du poids politique des États et conjointement à un renforcement du pouvoir des firmes, des ONG, des institutions internationales. Un nouveau modèle d'exercice du pouvoir associé à la notion de gouvernance émerge, s'appuyant sur un ensemble de dispositifs, de pratiques et de savoirs managériaux inspirés des méthodes de gestion en vigueur dans le monde de l'entreprise. L'une des caractéristiques essentielles du raisonnement gestionnaire consiste à s'appuyer sur la production de chiffres. Pour mener à bien une politique efficace souligne Ogien (2007) il est devenu nécessaire de disposer d'un appareil de production des données chiffrées, fournissant une description quantifiée du problème à traiter. Outre les avantages qu'elles procurent en termes de rationalisation du processus de décision politique – les opérations de quantification sont souvent perçues comme un gage d'objectivité –, la production de chiffres confère une capacité à surveiller mais aussi prévoir et anticiper les changements à venir. La notion de biodiversité généralement assimilée à l'ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes se prête particulièrement bien à la quantification (Blandin, 2009).

Dresser un état des lieux de la diversité biologique à l'échelle de la planète afin d'analyser les tendances, proposer des scénarios, évaluer et anticiper son devenir tels sont quelques-uns des objectifs majeurs de la gouvernance de la biodiversité⁵. Ce « rêve panoptique » (Bowker, 2000) suppose l'organisation de vastes inventaires permettant de connaître la distribution spatiale et temporelle de la biodiversité à l'échelle de la planète et fait appel aux compétences d'un grand nombre d'experts. Systématiciens, écologues mais aussi gestionnaires d'information, spécialistes des Technologies de l'information et de la communication sont requis en vue de rationaliser la production de ce savoir. Il s'agit de faire en sorte que des relevés de terrain hétérogènes, produits en différents points du globe soient transformés en données numériques stockables, cumulables et accessibles à travers des bases de données interopérables (Bisby, 2000). Ces transformations requièrent une série d'opérations d'abstraction, de quantification, de standardisation (Bowker et Star, 1999, Bowker, 2000, Turnhout et Boonman-Berson, 2011, Desrosières, 2014) permettant de gérer et d'actionner les données à distance (Latour, 1995)⁶. Elles concourent à la mise en visibilité de la biodiversité et participent de ce que Mol (2006) qualifie de « gouvernance informationnelle de l'environnement », dont les conséquences sont loin d'être négligeables. En définitive, la gouvernance globale de la biodiversité repose sur l'adoption de pratiques cognitives appartenant au domaine de l'immatériel et qui organisent à distance et simultanément les pratiques sociales par la maîtrise des systèmes d'information et de communication. Autrement dit, elle relève de ce que Manuel Castells a qualifié « d'espace des flux » (Castells, 1999) dont la caractéristique est d'organiser les relations sociales entre des personnes disséminées dans l'espace. Il en résulte de profondes transformations des savoirs

⁵ Sur l'histoire institutionnelle de la biodiversité comme problème global se référer en particulier à Blandin, 2009, Devictor, 2015, Larrère et Larrère, 2015 et Barbault, Chevassus-au-Louis, 2004.

⁶ Bruno Latour assimile les bases de données à un centre de calcul, autrement dit à un site où des inscriptions sont agencées de telle sorte qu'il soit possible de leur appliquer une forme de calcul et à partir duquel il est possible d'agir à distance.

mobilisés (essentiellement quantitatifs), un rôle croissant accordé aux experts et le déploiement d'outils et de dispositifs largement fondés sur un rapport comptable à la nature. En dépit de ces transformations, la production de données globales repose sur la production de données locales qui mettent en jeu des rapports de coprésence et constituent comme on va le voir le domaine de prédilection des associations de protection de la nature.

Les associations confrontées à un nouveau mode de production des données

Dans cette partie nous voudrions montrer en quoi l'avènement de la biodiversité comme norme d'action s'accompagne d'une rupture dans la manière de concevoir et d'utiliser des données naturalistes au sein des associations. Pour rendre compte de ce phénomène nous adopterons une approche diachronique en distinguant deux périodes. Au cours de la première qui débute autour des années 1970, les données répondent avant tout à des préoccupations locales et régionales. La seconde, qui s'amorce au tournant des années 1990, est marquée par un processus de rationalisation sans précédent destiné à faciliter l'accès et la circulation des données au nom de la gouvernance globale de la biodiversité. Cependant, pour comprendre les transformations à l'œuvre dans cet espace-temps nous rappellerons tout d'abord le cadre et les conditions de production des données au sein des associations naturalistes.

Héritières des sociétés savantes du XIX^{ème} siècle (Matagne, 1999), les associations de protection de la nature sont investies dans la connaissance de la faune et de la flore sauvages locales et régionales. Se comportant comme des porte-parole de la nature elles exercent ainsi un rôle de vigie à l'échelle du territoire. Depuis la loi sur la protection de la nature de 1976, une fraction d'entre elles participent également aux actions publiques et se voient confiées des missions d'intérêt général comme l'éducation, la réalisation d'inventaires, des fonctions de représentations, moyennant l'octroi de subventions. Leur ancrage local et leur connaissance du terrain, en font des relais privilégiés du ministère de l'Environnement alors dépourvu de services décentralisés (Lascoumes, 1994). Leur capacité à mobiliser des réseaux de bénévoles, amateurs pour la plupart (Micoud, 2001, Alphandéry et Fortier, 2011), à l'heure où la systématique connaît par ailleurs un net recul à l'université (Maurin, 1997), les désigne comme les principaux pourvoyeurs de savoirs sur la nature. Voyons comment la fabrication des connaissances naturalistes au sein des associations s'inscrit dans des liens particuliers au territoire et dans une dynamique collective.

Une des spécificités des sciences naturalistes est de s'appuyer sur l'observation du vivant *in situ* en faisant appel à un large réseau de bénévoles souvent réunis en association (Kohler, 2002), afin de collecter des données⁷ comportant au minimum quatre indications : la nature du taxon⁸, le lieu et la date d'observation, le nom de l'observateur. Caractérisées par leur hétérogénéité, ces associations recouvrent différents profils allant de l'« amateur du dimanche » aux connaissances limitées, à l'amateur « éclairé » voire « chevronné » dont les compétences sont à rapprocher de celle du naturaliste professionnel. Au sein de la société mycologique du Nord de la France (SMNF) par exemple, qui se définit comme une association scientifique régionale à but non lucratif, seuls quelques dizaines de membres participent régulièrement aux sorties de terrain, aux activités organisées (expositions, animations, publication du bulletin de l'association) sur les 200 adhérents qui la composent. Ce sont des personnes de sexe masculin dans leur grande majorité, plutôt âgées, issues de différents milieux sociaux et dont les profils identifiés sont au nombre de trois aux dires des responsables : « le consommateur de

⁷La notion de « donnée » s'est substituée à celle d'« observation » avec le développement de l'informatique.

⁸ Il s'agit d'une unité de classification d'êtres vivants possédant des caractères communs du fait de leur parenté.

champignon », « le curieux qui cherche à apprendre » et « une petite communauté de personnes qui étudient vraiment et qui cherche vraiment à connaître, apprendre, progresser, à découvrir, à contribuer à des programmes d'inventaires formalisés ». Autodidacte ou non, investis à des degrés divers, souvent passionnés, ces amateurs ont en commun d'exercer leur activité de manière dilettante, à titre bénévole et de manifester une sensibilité particulière à l'observation du vivant dans un cadre familial (Charvolin *et al.*, 2007, Roux *et al.*, 2007, Alphandéry et Fortier, 2011). Cette familiarité aux lieux souvent combinée à un attrait vis-à-vis de certaines espèces permet aux observateurs d'aiguiser leur regard et de développer au fil du temps un savoir-faire. Cette expérience est par ailleurs indissociable de l'appartenance à un collectif appréhendé comme lieu d'échange, de mise en commun de ressources et de compétences diverses (temps, savoirs sur la faune et la flore, etc.) mais aussi comme espace de rencontre, de sociabilité ou s'établissent des rapports de confiance, ciment essentiel à l'engagement mutuel durable. En définitive, la collecte des données dans un cadre associatif mêle différents registres : le désir de connaissance, la passion, le plaisir d'être ensemble, la quête de reconnaissance, l'appartenance à un territoire mais aussi un sentiment de responsabilité vis-à-vis de la nature (Alphandéry et Fortier 2011, Elis *et al.*, 2005). Ces connaissances sont hybrides au sens où elles mêlent des savoirs scientifiques (taxonomie), pratiques (capacité à mobiliser le regard, l'ouïe, l'odorat), des savoirs d'usages (familiarité au lieu) mais aussi des valeurs (engagement bénévole, respect du patrimoine naturel...) et des formes d'attachements (au lieu, à certaines espèces...). Tous ces éléments traduisent l'« épaisseur humaine » du savoir naturaliste. Lequel pour paraphraser Karl Polanyi (1944) est « encastré » dans une multitude de contextes : un territoire, des connaissances, des conventions, des institutions et des rapports sociaux (Alphandéry et Fortier, 2015b). La production de ces données constitue une ressource majeure pour le monde associatif pour protéger le patrimoine naturel local, initier la création d'espaces à protéger ou encore pour faire interdire tel ou tel projet d'aménagement. À ce titre les associations sont détentrices d'une expertise qu'elles font valoir avec un certain succès auprès du ministère de l'environnement voire des élus en l'absence d'un corps de professionnel institué. On rappellera le rôle déterminant des associations dans la constitution de l'inventaire national des Zones naturelles d'intérêt écologiques faunistiques et floristiques (ZNIEFF) effectué sur l'égide du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) (Beaufort et Morin, 1988), dans les années 1980. Néanmoins, les changements profonds qui affectent les conceptions scientifiques dominantes avec l'émergence de la biodiversité comme norme d'action au cours des années 1990, puis la réforme du code des marchés publics au début des années 2000, marquent un tournant pour les associations. Le développement d'un besoin d'expertise de plus en plus sophistiquée conjugué à l'intégration des associations dans le champ de la commande publique diversifie l'offre et attise la concurrence. Les associations qui disposaient jusqu'alors du monopole de l'expertise doivent désormais composer avec des institutions parapubliques (Conservatoires botaniques, conservatoires régionaux d'espaces naturels) ou privés (bureaux d'études) sur lesquelles s'appuient les pouvoirs locaux pour mettre en œuvre les politiques. La plupart de ces structures font appel à une main-d'œuvre qualifiée, nouvellement formée aux sciences de l'environnement. Cette situation de concurrence conduit un certain nombre d'associations à s'adapter pour conserver leur légitimité et à s'engager à des degrés divers dans un processus de professionnalisation (Alphandéry, Fortier, 2015a). Néanmoins, la frontière demeure peu étanche entre les associations et les bureaux d'études dans la mesure où ces derniers sont fréquemment l'émanation d'universitaires issus du monde associatif. Par ailleurs, il n'est pas rare que les bureaux d'études sous-traitent à certains experts associatifs reconnus dans leur spécialité, certaines tâches d'inventaire. Pour autant, le mouvement de professionnalisation plus ou moins marqué au sein des associations n'a pas remis en cause la manière de produire les données. Celles-ci continuent de mobiliser un large réseau d'amateurs et restent fortement marquées par les valeurs, les formes d'attachement, le

type de rapport à la nature des bénévoles (Lauwrence et Turnhout, 2010). Ce sont précisément ces ancrages, ces attachements que les dispositifs de rationalisation vont s'attacher à gommer à compter des années 1990, avec l'émergence du paradigme de la biodiversité.

Pour satisfaire aux engagements internationaux de l'État français en faveur de la biodiversité et au droit d'accès à l'information environnementale (convention d'Aarhus et directive Inspire⁹) le ministère de l'Écologie promeut, en 2007, le SINP¹⁰. Cette « infrastructure de la connaissance » (Edwards *et al.*, 2013) destinée à mesurer l'évolution de la biodiversité, représente un maillon dans la constitution du savoir global sur la biodiversité. Il s'agit en effet d'intégrer les données produites au niveau local et de les rendre utilisables à un niveau supérieur (Turnhout et Boonman-Berson, 2011) au moyen d'une série d'opérations d'abstraction, de quantification, de standardisation qui font appel à de nouvelles formes d'expertises (*cf* première partie). Le SINP peut ainsi être appréhendé comme un processus de désencastrement au sens où il contribue à faire évoluer une production de connaissances localisées, caractérisée par des savoirs personnifiés en données robustes, objectivées, aptes à être stockées dans des bases de données mais de plus en plus détachées des enjeux définis à l'échelle des territoires.

Cette conception de la donnée aboutit à une véritable mise en cause du travail associatif et témoigne plus largement de changements dans les rapports entre le ministère de l'Environnement et les associations. Les connaissances produites par le monde associatif¹¹ sont jugées, dans ce nouveau contexte, hétérogènes, peu fiables, insuffisantes car focalisées sur les espèces remarquables au détriment de la « biodiversité ordinaire » et non cumulables du fait qu'elles s'appuient sur des méthodes et des protocoles différents. Les associations et plus largement l'ensemble des fournisseurs sont vivement incités à normaliser leurs données et à intensifier leurs efforts de collecte en s'adaptant aux nouvelles exigences en matière de protocoles et de traitement de l'information. Les sciences dites participatives y compris dans les formes les plus récentes, à savoir encadrées par des scientifiques hors cadre associatif, sont donc appelées en renfort en vue de contribuer à dresser un état des lieux le plus précis possible de la biodiversité (Schmeller *et al.*, 2008). Dans le même temps, les associations doivent désormais faire face à un désengagement financier de l'État et des collectivités territoriales et sont fortement encouragées à développer leurs capacités d'expertise et à se comporter en opérateurs compétitifs sur le marché bref, à se professionnaliser (Alphandéry et Fortier, 2015). Alors que la production de connaissances était envisagée dans les décennies 1970-1980 comme un moyen au service de la protection locale de la nature, la collecte et la gestion des données acquièrent une importance cruciale dans le nouveau contexte de gouvernance globale de la biodiversité, au point d'apparaître désormais comme une fin en soi, détachée des projets locaux. Ce qui ne manque pas de susciter comme nous allons le voir des réticences et des oppositions de la part d'un certain nombre d'associations.

Le local comme cadre de résistance des associations naturalistes

⁹ Directive 2007/2/CE du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne.

¹⁰ La gouvernance du SINP s'effectue à deux niveaux : national, à travers un comité de pilotage et une organisation scientifique et technique. À l'échelon régional, un comité de suivi a pour mission d'appliquer les préconisations définies au niveau central (Protocole SINP, 28 septembre 2017).

¹¹ Au côté d'autres institutions engagées, au fil du temps, dans la production des données (collectivités locales, établissements publics, entreprises).

Comment les associations naturalistes engagées dans la conservation de la biodiversité ont-elles accueilli le SINP et les dispositions prévues par la convention d'Aarhus¹² qui l'accompagnent ? Nous nous attacherons dans cette troisième partie à comprendre les enjeux de ces instruments d'action publique pour le monde associatif et les efforts déployés par ce dernier pour faire reconnaître sa capacité d'expertise et conserver la maîtrise des données dont il est à l'origine. Au cœur de ces tensions se trouve l'épineuse question de la mise en visibilité et de l'accès aux données publiques (*Open data*). Contrairement aux discours véhiculés, la transparence et la mise à disposition des données à l'heure du numérique ne vont pas de soi. Elles soulèvent des questions relatives aux « lieux » de production et à la maîtrise de ce savoir, (Adell, 2011, 22) et interrogent plus fondamentalement le rôle des associations à l'échelle des territoires.

Pour être visibles et accessibles au plus grand nombre les données naturalistes, nous l'avons vu, doivent faire l'objet d'un ensemble de traitements : standardisation, abstraction, décontextualisation, codage, etc. Autant d'opérations qui visent à faire entrer une réalité complexe dans des catégories détachées de leur ancrage local et concourent dans le même temps à appauvrir la nature de ces savoirs (Zimmerman, 2008). À l'ère de la globalisation et de la société en réseau, les connaissances sont, comme le note Tsoukas (1997), réduites à des informations. Elles ne peuvent circuler qu'amputées d'une partie de leur richesse et soulèvent du même coup la question de leur interprétation. Comme le suggère un responsable associatif, le travail d'analyse et de compréhension des données est une tâche complexe qui requiert la mobilisation de savoirs empiriques et implicites, non visibles, étroitement liés à l'insertion et à la familiarité aux lieux. C'est précisément cette capacité d'expertise que revendiquent les associations productrices de données qui incorpore une gamme diversifiée de savoirs qui vont d'un « savoir d'usage » fondé sur la proximité à un « savoir professionnel diffus » mobilisant des connaissances techniques et scientifiques ouvrant sur une activité d'expertise (Sintomer, 2008). En tant que collectifs de citoyens inscrits dans un territoire et disposant de compétences et de connaissances forgées dans la durée, les associations estiment qu'elles sont mieux à même d'analyser les données qu'elles ont elles-mêmes produites et à ce titre elles vont s'attacher à faire évoluer le SINP de manière à contrôler l'accès et la maîtrise de leurs données. Deux éléments importants vont être au cœur des négociations : la reconnaissance du droit de propriété intellectuel des données produites par les associations d'une part, leur degré de précision en vue de leur diffusion d'autre part.

Les nouvelles dispositions en matière de droit à l'information (convention d'Aarhus) n'exigent pas la divulgation des données détenues par les acteurs privés ; ceci, au nom du secret industriel et commercial, des droits de propriétés intellectuels et des règles de la concurrence¹³. Prenant appui sur leur statut singulier – entre privé et public (Prieur, 1999) - et sur le caractère hybride de leurs productions (issues de la contribution conjointes de salariés, bénévoles, stagiaires encadrés par des bénévoles ou des salariés), les associations ont fait valoir leur droit de propriété intellectuel sur ces mêmes données avec pour corolaire l'absence d'obligation de révéler leur localisation précise. Rappelons que le caractère sensible de la mise à disposition des données n'est pas nouveau au sein du monde associatif. Déjà au cours des années 1980, à l'occasion de

¹² Celle-ci prévoit la mise à disposition des informations détenues par les autorités publiques, exception faite des données dites « sensibles ». A noter que la notion d'« autorité publique » inclut également les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public comme c'est le cas pour un certain nombre d'associations.

¹³ Même si la Stratégie Nationale de la Biodiversité (2011-2020) invite l'ensemble des acteurs privés à s'impliquer de manière volontaire dans le partage et la diffusion des connaissances.

la réalisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) à l'échelle de la France (Alphandéry et Fortier, 2015b), la mise en circulation des connaissances avait suscité de vifs débats et conduit à l'invention de catégories de données¹⁴ (Beaufort et Maurin, 1988) dont l'une des fonctions principales visait à ne pas dévoiler la localisation précise du taxon. Cette opération de floutage répondait à une double préoccupation : éviter le risque de destruction et de pillage de certaines espèces qualifiées de « sensibles » et leur exploitation à des fins commerciales. La vente des données étant jugée incompatible avec le travail bénévole. C'est sur la base de ce principe de diffusion partiel conjugué au droit de propriété intellectuel, que les associations ont cherché à affirmer une certaine autonomie par rapport au marché et à l'État dans le cadre du SINP, tout en faisant prévaloir la vision d'intérêt général attachée au travail des bénévoles.

Au-delà de ses aspects techniques et conflictuels, la controverse sur l'accès aux données naturalistes constitue un observatoire du fonctionnement et du rôle joué localement par les associations. L'imposition de normes et d'outils pour rendre plus efficace et transparente la collecte des données associatives contribue au même titre que le mouvement de professionnalisation évoqué plus haut à bousculer l'équilibre délicat qui caractérise le « lien associatif ». Lequel peut être assimilé à un rassemblement d'individus (amateurs, bénévoles, scientifiques, salariés) autour de la défense d'une cause commune (Dewey, 1927), la préservation de la biodiversité sur un territoire donné, dans laquelle chacun engage ce qu'il est, avec ses compétences et ses attachements. Ces derniers, qu'ils s'expriment par le biais des émotions ou des passions, jouent un rôle essentiel dans la capacité des membres des associations d'agir en commun, de se mettre en mouvement. Comme le rappelle Bruno Latour « Si on appelle politique la constitution progressive d'un monde commun, il est assez difficile d'envisager une vie commune en commençant par exiger de tous ceux qui aspirent à en faire partie de laisser à l'extérieur, au vestiaire, les appartenances et les attachements qui les font exister » (2000, p. 15).

Les attachements et les formes de savoirs dont sont porteurs les membres des associations ne visent nullement à restaurer un local isolé. Ils facilitent la traduction et l'appropriation locales de normes et de règles en matière de biodiversité, édictées à une échelle plus large, rendant ainsi possible la réalisation d'actions concrètes. Les associations contribuent en cela à exercer un rôle de médiation entre le local et le global. Dans son ouvrage *Prendre soin de la nature ordinaire*, Catherine Mougenot rappelle l'importance que Durkheim (1913) accordait déjà au travail des « structures intermédiaires », pour leur concours à la production de connaissances de terrain, l'appropriation et la traduction de normes globales et comme structures d'accueil et d'engagement des citoyens (Mougenot, 2003, p. 125). Aujourd'hui encore de nombreuses analyses issues des sciences sociales montrent combien l'agir collectif concernant des objets relevant du bien commun supposent de formes d'engagement réciproques (Putnam, 2000, Bevort et Lallement, 2006).

Conclusion :

Si la gouvernance de la biodiversité s'appuie désormais sur la production de données standardisées au nom d'une plus grande efficacité, elle n'élimine pas pour autant les conflits politiques et sociaux portant sur le contrôle du savoir et la répartition du pouvoir dans le champ

¹⁴ Il est d'usage de parler tantôt de données « brutes », tantôt de données « de synthèse » compilées ou agrégées à l'échelle communale ou à des mailles géographiques de 10 kms de côtés et tantôt de données « interprétées », autrement dit analysées en référence à une catégorie particulière.

des institutions de la biodiversité. Les données naturalistes produites au sein du monde associatif, nous l'avons vu, ont une dimension profondément locale et sociale. Issues en majorité du travail des bénévoles, elles sont régies par des rapports humains, des formes personnalisées de confiance et de reconnaissances, un investissement en temps parfois très important et bénéficiant d'une expérience et de compétences largement issues de liens privilégiés au territoire. En s'attachant à délocaliser, objectiver et favoriser l'accès à ces données, le SINP les prive d'une partie de leur richesse et contribue dans le même temps à rendre invisible leurs auteurs et les liens associatifs qui les unissent. La mise en visibilité des données induit en effet une perte de reconnaissance du travail accompli par les bénévoles tout en accréditant l'opposition pourtant souvent dénoncée (Desrosières, 1993, Dodier, 1996), entre connaissances quantitatives et abstraites d'une part et savoirs empiriques et sensibles de l'autre. Elle ravive dans le même temps le problème de la cohabitation entre amateurs/ bénévoles et professionnels/salariés.

Les résistances manifestées à l'occasion de la mise en œuvre du SINP témoignent en outre de profondes divergences quant à la place et au rôle désormais assignés aux associations par les pouvoirs publics et qui peuvent être résumés par ces mots clés : transparence, professionnalisme, responsabilité, efficacité. Les luttes de pouvoir à propos du contrôle et de l'accès aux données et qui ont donné lieu à un accord en faveur du monde associatif face au risque que ce dernier boycotte massivement le SINP sont la manifestation du refus des associations dans leur grande majorité d'être réduites à de simples fournisseurs de données. Mais au-delà, ces associations dénoncent la conception individuelle de *l'empowerment* portée par les dispositifs d'*open data* qui visent la suppression de tout intermédiaire entre les données et leurs utilisateurs. L'accès aux données naturalistes devrait d'abord selon elles se faire sous l'égide de collectifs, seuls en mesure de leur donner sens tout en les mettant à l'épreuve du terrain. En cela, les associations se démarquent des pratiques de certains réseaux de sciences participative en quête de « petites mains » dans le seul but d'augmenter leur production de données protocolées ou standardisées. On a donc affaire à deux conceptions différentes de la responsabilité, l'une privilégiant la dimension collective, les liens associatifs tandis que l'autre fondée sur le principe de la concurrence « apparaît comme le point de convergence entre l'individualisation des sociétés modernes et le libéralisme » (Denis Salles, 2010, p.7). Quant à l'injonction à la professionnalisation auquel le dispositif SINP participe, et dont les effets semblent jusqu'alors limités (Alphandéry, Fortier, 2015a), elle suscite des débats parfois très vifs au sein des associations. Ils portent sur le travail bénévole – dont l'importance ne saurait être sous-estimée compte tenu du caractère répétitif et très chronophage de la collecte des données –, la marchandisation des données et plus largement sur le devenir de l'association et les objectifs qu'elle se donne. Enfin, les constats de terrain souvent alarmants d'une érosion accrue de la biodiversité questionnent la pertinence d'une approche fondée sur des instruments de gestion en lieu et place d'un projet collectif de la défense d'un bien commun à l'échelle des territoires.

Bibliographie

Adell, Nicolas (2011), *Anthropologie des savoirs*, Paris, Armand Colin.

Alphandéry, Pierre et Fortier, Agnès (2011), « Les associations dans le processus de rationalisation des données naturalistes », *Natures, Sciences, Sociétés*, volume 1, n°19, p. 22-30.

Alphandéry, Pierre et Fortier, Agnès (2015a), « Quelle professionnalisation pour les associations productrices de données ? », in Gabrielle, Bouleau, Jacqueline Candau, Isabelle Mauz et Audrey Richard-Ferroudji éd.s., *Les activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*. Toulouse, Éditions Octares, p. 15-33.

Alphandéry, Pierre et Fortier, Agnès (2015b), « Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence », *Études Rurales*, Volume 195, p.127-144.

Barbault, Robert et Chevassus-au-Louis, Bernard éd.s., (2004), *Biodiversité et changements globaux*, Paris, Ministère des affaires étrangères.

Bevort, Antoine et Lallement, Michel dir.s (2006), *Le capital social*, Paris, La Découverte/Mauss, coll. " Recherches ".

Bisby, Frank A. (2000) The quiet revolution : Biodiversity informatics and the internet, *Science*, volume 289, 5488, p. 2309-2312.

Blandin, Patrick (2009), *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Paris, Quae.

Blandin, Patrick (2013), « La biodiversité, substitut technocratique de la nature ? » in Florence, Burgat et Vanessa Nurock (dir.), *Le multinaturalisme. Mélanges à Catherine Larrère*, Wild-projet, Marseille, p.54-66.

Beaufort, François de et Maurin, Hervé (1988), *Le secrétariat de la faune et de la flore et l'invention du patrimoine naturel. Objectif, méthodes et fonctionnement*, Paris, Secrétariat Faune Flore-MNHN.

Beck, Ulrich (2003), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Aubier.

Bowker Geoffrey, C. (2000), « Biodiversity datadiversity », *Social Studies of Science*, volume 30, n°5, p. 643-683.

Bowker, Geoffrey C. et Leigh Star, Susan (2000), *Sorting things out. Classification and its consequences*. Cambridge (MA), the MIT Press.

Castells, Manuel (1999), « L'ère de l'information », Tome 1 : *La société en réseau*. Paris, Fayard.

Charvolin, Florian ; Micoud, André ; Nyhart, Lynn K. (2007), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*. La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

Desrosières, Alain (2014), *Prouver et gouverner*, Paris, La découverte.

Desrosières, Alain (1993), *La politique des grands nombres*, Paris, La découverte & Syros.

Devictor, Vincent. (2015), *Nature en crise. Penser la Biodiversité*, Paris. Le seuil, collection Anthropocène.

Dewey, John (1927), *Public and its problems*, New York, H. Holt (traduction française : Paris, Gallimard, 2010).

Dodier, Nicolas (1996), « Les sciences sociales face à la raison statistique (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, volume 51, n°2, p.409-428.

Edwards, Paul N. ; Jackson, Steven J.; Chalmers, Melissa K. ; Bowker, Geoffrey C. ; Borgman, Christine L. ; Ribes, David ; Burton, Matt et Calvert, Scout (2013), « *Knowledge infrastructures. Intellectual frameworks and research challenges* ». Report of a workshop sponsored by the National Science Foundation and the Sloan Foundation, University of Michigan School of Information, 25-28 May 2012. Ann Arbor, Deep Blue. Consultable sur <http://hdl.handle.net/2027.42/97552>

Ellis, Rebecca; Grove-White Robin; Vogel, Jörg et Waterton, Claire (2005) *Nature: Who Knows ?* English Nature/Lancaster University/Natural History Museum Publication.

Giddens, Anthony (1994), *Les conséquences de la modernité*. Paris, L'Harmattan.

Hine, Christine (2008), *Systematics as cyberscience. Computers, change, and continuity in science*. Cambridge (Ma), Londres, The MIT Press.

Kohler, Robert E. (2006), *All Creatures: naturalists, collectors, and biodiversity, 1850-1950*. Princeton, Princeton University Press.

Larrère, Catherine et Larrère, Raphaël (2016), *Penser et agir avec la nature*, Paris, La Découverte.

Lascoumes, Pierre et Le Galès, Patrick (2004), *Gouverner par les instruments*. Paris, Presses de Science Po.

Lascoumes, Pierre (1994), *L'éco-pouvoir*. Paris, La découverte.

Latour, Bruno (1995), *La science en action*, Paris, La découverte.

Latour, Bruno (2000), « Factures/fractures. De la notion de réseau à celle d'attachement », in André Micoud et Michel Peroni (dir.), *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, éditions de l'Aube, p. 189-208.

Matagne, Patrick (1999), *Aux origines de l'écologie*, Paris, Éd. du CTHS.

Maurin, Hervé (1997), « Les missions du service du patrimoine naturel (IEGB/MNHN) : connaissance et suivi du patrimoine naturel, espèces et espaces », communication au colloque « Espaces naturels terrestres : de la décision à l'action », AICEF, supplément n° 35 de *Forestier*, Orléans.

Micoud, André (2001), « La nébuleuse associative », in Boyer, Michel, Herzlich, Guy et Maresca Bruno. *L'Environnement, question sociale*, Paris, Odile Jacob, p. 119-129.

Mougenot, Catherine (2003), *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, MSH/INRA.

Mol, Arthur P.J. (2006), « Environmental governance in the Information Age: the emergence of informational governance ». *Environment and Planning C : Government and Policy*, volume 24, 497-514.

Ogien, Albert (2007), « La gouvernance, ou le mépris du politique », *Cités*, volume 4, n° 32, p. 137-156.

Pinton, Florence (dir.); Alphanéry, Pierre ; Billaud, Jean Paul; Deverre, Christian; Fortier, Agnès ; Gesniaux, Ghislain (2007), *La construction du réseau Natura 2000 en France*, Paris, La documentation Française.

Polanyi, Karl (1944), *La grande transformation*. Paris, Gallimard.

Prieur, Michel (1999), « La convention d'Aarhus : instrument universel de la démocratie environnementale », *Revue juridique de l'environnement*, numéro spécial, p. 9-29.

Putnam, Robert (2000), *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster.

Roux, Jacques ; Charvolin, Florian et Dumain, Aurélie (2013), *Passions cognitives*. Paris, Éditions des archives contemporaines.

Salles, Denis (2009) « Environnement : la gouvernance par la responsabilité ? », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors série 6 | novembre 2009, URL : <http://vertigo.revues.org/9179> ;

Sintomer, Yves (2008), « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, volume 3, n° 31, p. 115-133.

Schmeller, Dirk S.; Henry, Pierre-Yves ; Julliard, Romain ; Gruber, Bernd ; Clobert, Jean ; Dziock, Frank ; Lengyel, Szabolcs ; Nowicki, Piotr ; Deri, Eszter ; Budrys, Eduardas ; Kull, Tiiu ; Tali, Kadri ; Bauch, Bianca ; Settele, Josef ; Van Swaay, Chris ; Kobler, Andrej ; Valerija, Babij ; Papastergiadou, Eva ; et Henle, Klaus (2008), « Advantages of Volunteer-Based Biodiversity Monitoring in Europe », *Conservation Biology*, Volume 23, n° 2, p. 307–316.

Turnhout, Esther et Boonman-Berson, Susan (2011), « Databases, scaling practices, and the globalization of biodiversity », *Ecology and Society*, volume 16, n°1, <http://www.ecologyandsociety.org/vol16/iss1/art35/>

Tsoukas, Haridimos (1997), « The tyranny of light. The temptations and paradoxes of information society », *Futures*, volume 29, n° 9, p. 827-843.

Zimmerman, Ann. S. (2008), « New knowledge from old data. The role of standards in the sharing and reuse of ecological data », *Science, Technology & Human Values*, Volume 33, n°5, p. 631-652.